REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Savoie

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE 73800

Séance du 17 décembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation 10 décembre 2024

Date d'affichage 10 décembre 2024

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture

et publication,

ou notification

du

du

L'an deux mil vingt quatre et le dix-sept décembre

à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 23/12/2024 Reçu en préfecture le 23/12/2024 Publié le ID: 073-217300821-20241217-DEL2024 36-DE

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : DURET Michel, Maire

Présents: PETIT Gilles, BATTIN Marie-Christine, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BONI Emilie, BENOIT Véronique, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés:/

Absent:/

a été nommé secrétaire : BENOIT Véronique

Révision des différents tarifs pour l'année 2025

Intervenant : M. DURET Michel, Maire qui donne lecture des différents tarifs actuellement appliqués et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les montants pour l'année 2025 :

Location de l'Espace de loisirs « Le Marais » : 1 jour (8h00-22h00) = 50,00 € caution = 150,00 €

Proposition 2025 : 70,00 € (augmentation liée aux travaux effectués), ou rester à 50 € ou passer à 60 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote pour 70,00 € = 6 / vote pour 50,00 € = 1 / vote pour <math>60,00 € = 5):

- dit que le tarif de la location de l'Espace du Marais pour 2025 est: 1 jour (8h00-22h00) = 70,00 € et la caution inchangée à 150,00 €.
- Concessions au cimetière :

concession pour 10 ans 2mx2,50m = 26,00 €

concession pour 10 ans 1,20mx2,50m = 13,00 €

concession pour 30 ans 2mx2,50m = 77,00 €

concession pour 30 ans 1,20mx2,50m = 39,00 €

concession au columbarium pour 10 ans = 250,00 €

concession au columbarium pour 30 ans = 750,00 €

Proposition 2025 : augmentation sur un pourcentage défini ou 2 euros supplémentaires pour l'année 2025

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote pour = 12, abstention = 0, contre = 0):

dit que les tarifs des concessions pour 2025 sont :

concession pour 10 ans 2mx2,50m = 28,00 € concession pour 10 ans 1,20mx2,50m = 15,00 € concession pour 30 ans 2mx2,50m = 79,00 € concession pour 30 ans 1,20mx2,50m = 41,00 € concession au columbarium pour 10 ans = 252,00 €

concession au columbarium pour 30 ans = 752,00 €

DEL 2024/36

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID: 073-217300821-20241217-DEL2024_36-DE

- Coupe d'herbe : 90,00 € l'hectare Proposition 2025 : 100,00 € l'hectare
- <u>Forfait jardin</u>: 45,00 € Proposition 2025 : 45,00 € le forfait Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote pour = 12, abstention = 0, contre = 0) :
 - > dit que le tarif de la coupe d'herbe pour 2025 est : 100,00 €
 - > dit que le tarif du forfait jardin pour 2025 est : 45,00 €
 - Location appartement communal: 550,00 € (à voir plus tard lorsque les travaux seront faits)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote pour = 12, abstention = 0, contre = 0) :

dit que le tarif de l'appartement sera révisé après travaux.

Ainsi délibéré, Pour copie conforme.

Le Maire,

DURET Michel

La secrétaire de séance, BENOIT Véronique